

COUR D'APPEL
DE : LIBREVILLE

TRIBUNAL
DE PREMIERE INSTANCE
DE : LIBREVILLE

PROCES-VERBAL D'INTERROGATOIRE
(AU FOND)

AFFAIRE

Le onze juillet de l'an deux mille trois ;

RP n°

RI n°

Nous,

Rôle n°

en notre cabinet au Palais de Justice de ladite ville,
assisté de

a comparu la personne ci-après nommée inculpée de

Contre

A l'interrogatoire de laquelle nous avons procédé ainsi qu'il

suit :

Demande à elle faite de ses nom, prénoms, profession, lieu
de naissance, demeure, elle a répondu :

Nom : EBINDA BESSACQUE

Déjà identifié

Prénoms : Henri Hugues

MENTION : Nous rappelons à l'inculpé les faits qui lui
sont reprochés et l'invitons à nous fournir ses explications
au fond et moyens de défense.

IL DECLARE : Je suis le représentant local du mouvement
politique "BONGO DOIT PARTIR". Je suis Ministre de l'Envi-
ronnement pour le compte de ce mouvement. J'ai adhéré à ce
parti avec l'autorisation de certaines autorités politiques
gabonaises. Il s'agit du Minsitre MPOUHO EPIGA que j'ai ren-
contré en présence de LOURI Martin; il en est de même du
Docteur ANDJEMBE qui est en service à la Fondation Jeanne
EBORI qui m'a conseillé de rencontrer le Colonel EKOUA
directeur de la Recherche, ainsi qu'avec NDEMEZO René. J'ai
donc remis certains documents au colonel EKOUA en provenance

Ballaquishy...

[Signature]

[Signature]

QUESTION : Quel est l'usage que vous deviez faire de ces tracts ?

REPONSE : Nous n'avions pas l'intention de les distribuer à la population.

QUESTION : Comment expliquez-vous la détention de ces tracts quelques heures avant le meeting du Président de la République ?

MENTION : L'intéressé baisse la tête et observe deux minutes de silence.

REPONSE : Notre intention était de montrer à sieur EDOU Prosper que nous sommes également actifs sur le terrain.

QUESTION : Qu'en est-il des grafitis ?

REPONSE : Nous avons pris la décision d'inscrire les grafitis sur les murs, ANOGHO, NKOULOU et moi ; et nous sommes passés à l'action.

QUESTION : Etiez-vous conscient des troubles que ces grafitis pouvaient engendrer ?

REPONSE : Non.

QUESTION : Vous parlez d'un impact que vous devez créer au sein de la population, pouvez-vous être plus explicite ?

REPONSE : Par impact, nous entendons la divulgation de notre mouvement au sein de la population.

QUESTION : Depuis combien de temps a été créé votre mouvement ?

REPONSE : Le B.D.P. ("BONGO DOIT PARTIR") a été créé depuis sept ans.

QUESTION : Vous y militez depuis combien de temps ?

REPONSE : Je milite dans ce parti depuis trois ans.

QUESTION : Pourquoi n'aviez-vous pas songé à légaliser votre mouvement ?

REPONSE : Cette tâche incombait à sieur EDOU Prosper.

QUESTION : Qu'en est-il du programme que vous étiez chargé d'exécuter ?

REPONSE : Ce programme consiste à mener des campagnes contre le régime.

QUESTION : Aviez-vous rendez-vous avec ANOGHO et NKOULOU aux environs de trois heures du matin ?

REPONSE : Oui.

QUESTION : Quel était l'objet de ce rendez-vous ?

REPONSE : Il s'agissait de faire le point sur les grafitis.

QUESTION : Saviez-vous qu'ils détenaient des tracts à cet instant ?

REPONSE : Non.

QUESTION : Pourquoi avoir reconnu que ces tracts ont été imprimés quelques heures plus tôt ?

REPONSE : Ce n'est que le Jeudi 10/07/2003 que j'ai été informé que ces tracts ont été confectionnés à Akébé-Ville.

CLOS, PLUS N'EST INTERROGE, LECTURE FAITE, PERSISTE ET SIGNE AVEC NOUS ET LE GREFFIER./

